

de sel

spécial Chorus



grain

sections de la Vienne et du CSI de Poitiers de la
CGT Finances Publiques

Chorus : la symphonie inachevée ou les nouvelles règles de gestion des agents de la DGFIP ?

Chorus c'est la nouvelle application informatique structurant la nouvelle organisation financière de l'Etat. Au carrefour de la RGPP, de la fin de séparation ordonnateur-comptable elle permet de gérer les dépenses et les recettes des administrations déconcentrées de l'Etat.

Elle fait la une des médias ces derniers temps. Ce sont les entreprises qui ne sont plus payées depuis plusieurs mois ou des dépenses de personnel (hors paye) qui ne sont pas versées. C'est signe que ça marche bien voir très bien. Mais on connaît déjà les applications qui fonctionnent bien comme Helios dans la filière gestion publique ou Gespro dans la filière fiscale. Les agents essuient les plâtres en attendant les nouvelles versions. Pour Chorus il ne doit pas y avoir d'indicateur car ça ressemble un peu à la bérézina...

Comment ça marche ?

Chorus est alimenté par deux services prestataires : le centre de service partagé (CSP) et le service dépense en mode facturier (SFACT).

Les nouvelles administrations déconcentrées décident de leurs recettes non fiscales et de leurs dépenses. Les agents du CSP rentrent dans Chorus les décisions prises. Les agents du service facturier seront chargés de la réception, du contrôle et de la mise en paiement des

facture. Ils enregistrent les factures dans Chorus.

Faisant fi de tout bois, surs de leur... certitudes, nos zénarques foncent têtes baissées et le déploiement de Chorus se poursuit.

Au 1^{er} janvier 2011 de nouveaux services vont voir le jour à la DGFIP pour gérer les services déconcentrés de 5 ministères (économie, industrie et emploi ; travail de la fonction publique et la solidarité ; budget, comptes publics et réforme de l'Etat ; la santé et les sports ; culture et communication). Concrètement pour la DRFiP 86 un nouveau service va se créer à Poitiers pour gérer les dépenses de ces 5 ministères présents dans la région, y compris le centre informatique de Poitiers et le service des créances spéciales du trésor de Châtellerault.

Combien d'agents ? Quelles règles d'affectation ?

Depuis le début de ce dossier aucun calibrage en emploi n'a été donné. Pour la Vienne il a été donné une fourchette de 25 à 30 emplois. Il semblerait que l'on soit effectivement autour de 30 emplois. Aucune répartition catégorielle n'est donnée : combien de A, de B, de C ? Combien de chaque filière ? Nous avons posé ces questions lors du CTPD du 15 mars et nous n'avons pas obtenu de réponse. Les agents de la filière gestion

publique sont concernés par les deux services et ceux de la filière gestion fiscale uniquement par le CSP, les règles d'affectation de chaque filière devant être appliquées.

Le CTPD de la DRFiP 86 doit être informé

Nous voulons le calibrage précis en emplois pour chaque catégorie. Nous voulons connaître le nombre de volontaires arrivant des autres administrations et des autres départements. Et ainsi connaître le nombre d'agents de la Vienne à affecter. Ces créations d'emplois devant être ouvert au mouvement de mutation tant national que local.

Alors que rien ne serait décidé un agent B (filiale fiscale) est nommé au 1^{er} septembre 2010 à la direction. Pourtant le CTP n'a jamais été informé d'une modification des emplois.

Malgré cela la DRFiP 86 vient de lancer un appel à candidature et les agents se posent des questions à juste titre. Mais tout le monde reste sur sa faim devant l'absence de transparence.

Ainsi, aucun emploi n'a été créé pour absorber une partie de la nouvelle charge : aucune création d'emploi n'a été annoncée, aucun agent C n'arrive en plus au 1^{er} septembre côté filière fiscale.

Il faut absorber une nouvelle tâche (et laquelle !) avec les mêmes !

Chorus va encore aggraver la situation de l'emploi dans la Vienne. Le départ d'agents dans ces nouveaux services aggravera les déficits dans leur services d'origine. Ça va mettre du baume au cœur des grévistes du 10 mai qui protestaient contre la situation intenable dans leurs services.

Les postes ne sont pas pourvus selon les règles normales dans le cadre du mouvement local.

Du côté des agents en poste en direction dans le service budget, l'appel à candidatures n'a pas fait recettes... Les agents qui ne veulent pas rejoindre Chorus s'interrogent sur leur devenir. La direction n'est pas en capacité de leur répondre.

La création du CSP et du service facturier ne peut pas se faire à effectif constant. La DG doit créer les emplois nécessaires et les attribuer normalement dans le cadre des règles de mutations. Il y a aujourd'hui de nombreux collègues qui attendent de rentrer dans le département de la Vienne, l'implantation d'emplois pour un nouveau service leur permettrait d'obtenir satisfaction.

L'emploi est bien au cœur des enjeux revendicatifs à la DGFIP et le dossier Chorus en est une nouvelle illustration.

C'est pour cela que le 27 mai nous serons en grève et en manifestation à 14 h promenade des Cours à Poitiers.